



Gouvernement du Canada

Government of Canada

Commission des champs  
de bataille nationaux

The National Battlefields  
Commission

---

## **RAPPORT ANNUEL ET LES STATISTIQUES DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION 2007-2008**

### **INTRODUCTION**

La *Loi sur l'accès à l'information* donne aux citoyens canadiens un droit d'accès à l'information contenue dans les dossiers du gouvernement fédéral.

La Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) est un organisme appliquant la *Loi sur l'accès à l'information*. Cependant, étant donné l'envergure de l'organisme de la CCBN, les demandes concernant la *Loi sur l'accès à l'information* ont été minimes au cours des dernières années voir nulles, telles que démontrées aux rapports statistiques antérieurs.

La CCBN tient son mandat et ses pouvoirs d'une Loi de 1908 du Parlement canadien, la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, 7-8 Edouard VII, chap. 57 et ses amendements.

La CCBN a été créée dans le but d'acquérir les champs de bataille historiques de Québec et ses environs, de les aménager en parc national, de les protéger et de mettre en valeur ces parcs historiques et urbains.

### **DESCRIPTION DE LA STRUCTURE EN PLACE**

Les demandes concernant la *Loi sur l'accès à l'information* sont acheminées directement au Secrétaire-directeur général de la Commission qui voit à ce qu'elles soient traitées dans les plus brefs délais.

### **DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Le Président, le Secrétaire, la Secrétaire adjointe et l'Agente des services financiers détiennent les pleins pouvoirs aux fins de l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information*.

### **DEMANDES REÇUES**

Deux demandes ont été reçues durant la période visée, tel que mentionné à l'annexe jointe (rapport de statistique) au présent rapport.

## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Il n'y a eu aucune activité d'éducation et de formation au cours de la période du présent rapport.

## APPLICATION

Au cours de la période visée au présent rapport, aucun changement n'a été apporté quant au fonctionnement de l'application en ce qui a trait à cette *Loi*.

### **Personnes ressources**

Michel Leullier, secrétaire de la Commission  
Courrier électronique : [michel.leullier@ccdn-nbc.gc.ca](mailto:michel.leullier@ccdn-nbc.gc.ca)  
Louise Germain, secrétaire adjointe  
Courrier électronique : [louise.germain@ccdn-nbc.gc.ca](mailto:louise.germain@ccdn-nbc.gc.ca)  
Anne Chouinard, adjointe exécutive  
Courrier électronique : [anne.chouinard@ccdn-nbc.gc.ca](mailto:anne.chouinard@ccdn-nbc.gc.ca)

Commission des champs de bataille nationaux  
390 av. de Bernières  
Québec (Québec)  
G1R 2L7

Téléphone : (418) 648-3506  
Télécopieur : (418) 648-3638